



AVIS DE COURSE

CHAMPIONNAT DE FRANCE HANDIVALIDE DOUBLE Grade 3 NATIONAL HANSA Grade 4

1 - 4 MAI 2025

CERCLE DE VOILE DE CAZAUX-LAC

LA TESTE DE BUCH





















La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es.

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas!

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

- 2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.
- 3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination

1 REGLES

La compétition est régie par

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2 les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones sont données en Annexe Prescriptions
- 1.3 les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile
- **1.4** Pour les personnes qui ne peuvent communiquer oralement, la RCV 60.2(a)(1) sera adaptée.
- **1.5** La RCV 41 sera adaptée pour des interventions mineures et rapides notamment pour la sécurité des personnes en situation de handicap.
- **1.6** En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles sur le site internet de l'épreuve au plus tard le 30 avril 2025 : https://cfhv.ffvoile.fr/championnat-de-france-handivalide-double/

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse https://cfhv.ffvoile.fr/championnat-de-france-handivalide-double/
- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 Le Championnat de France Handivalide double est ouvert aux bateaux Hansa 303 en double.

 Le National HANSA est ouvert aux bateaux de la classe Hansa 303 solo, Liberty, Hansa 2.3 avec ou sans commande électrique. En fonction du nombre de bateaux dans les différentes classes, un regroupement en intersérie pourra être fait
- **4.2** Documents exigibles à l'inscription :
- **4.2.1** a) Pour chaque concurrent en possession :

- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou
- d'une licence temporaire (possible uniquement pour le national) ou Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
 - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

Il est préconisé à tous les coureurs de souscrire à l'option « rachat de franchise » via leur espace licencié. En cas de sinistre, il n'y aura ainsi pas de franchise à payer pour les dégâts causés à un bateau tiers.

- b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).
- c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage
- 4.2.2 Pour le bateau :
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité. (Voir Règlement de publicité de la FFVoile.)
- **4.3** Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur :

Championnat de France Handivalide Double et National Hansa

- 4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- 4.5 Les inscriptions tardives seront acceptées, les frais d'inscriptions seront <u>doublés</u> à partir du 14 avril 2025.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants : 60 € par personne qu'il fasse le Championnat de France, le National ou bien les 2 épreuves.

Sont inclus les cérémonies, le repas des coureurs et la dotation fédérale.

Les accompagnants et les entraîneurs peuvent réserver leur place au repas coureur pour 20 euros ainsi que les paniers repas quotidiens pour 10 euros via ces liens :

Repas accompagnateur : Repas accompagnateur

Panier repas du jeudi 01 mai : <u>Panier repas</u>
Panier repas du vendredi 02 mai : <u>Panier repas</u>
Panier repas du samedi 03 mai : <u>Panier repas</u>
Panier repas du dimanche 04 mai : <u>Panier repas</u>

6 PUBLICITE

- **6.1** [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
- [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7 SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

La compétition peut consister en des séries qualificatives et une série finale.

8 PROGRAMME

8.1 Parking - Mise à l'eau – Sortie de l'eau

Un parking pour les remorques des voiliers est mis à disposition des coureurs.

Le parking est fermé par une barrière qui sera ouverte de 9h à 18h.

8.1.1 Parking des remorques

Ouverture le mercredi 30 avril 2025 à 9 H 00

Fermeture le lundi 5 mai 2025 à 18 H 00

8.2 Confirmation d'inscription

le mercredi 30 avril 2025 de 17 H à 20 H

le jeudi 1er mai 2025 de 8 H 30 à 11 H 30

8.3 Jours de course :

Date			
01/05	12 H	Briefing	
	14 H	Premier signal d'avertissement Hansa 303 double	
	16 H 30	Premier signal d'avertissement classes du National	
02/05	9 H 45	Briefing	
	11 H 00	Premier signal d'avertissement classes du National	
	14 H45	Premier signal d'avertissement Hansa 303 double	
03/05	9H45	Briefing	
	11 H 00	Premier signal d'avertissement Hansa 303 double	
	14 H45	Premier signal d'avertissement classes du National	
04/05	9H45	Briefing	
	11 H 00	Premier signal d'avertissement classes du National	
	13 H 00	Premier signal d'avertissement Hansa 303 double	

8.4 Programme social :

Date		
1 ^{er} mai	19 H	Cérémonie d'ouverture
		Animations musicales
2 mai	19 H	AG de la Classe Hansa
3 mai	19H 30	Apéritif et repas coureurs
		Animations musicales
4 mai	Après les courses	Remise des prix et pot de l'Inclusion

- **8.5** Nombre de courses : chaque classe pourra faire un maximum de 4 courses par jour
- 8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 14 h.

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

- 9.1 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.
- **9.2** Les gilets de sauvetage devront être à la norme CE et être en bon état. Ils seront à faire contrôler à la confirmation des inscriptions et pourront faire l'objet d'un marquage
- **9.3** [DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.

10 LIEU

- **10.1** L'Annexe C fournit le plan du lieu de l'épreuve.
- **10.2** L'Annexe D indique l'emplacement de la zone de course.

11 LES PARCOURS

Les parcours seront de type trapèze ou côtiers.

12 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

- **12.1** Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 12.2 Un arbitrage semi direct pourra être mis en place.

13 CLASSEMENT

- **13.1** 3 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.
- **13.1.1** a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
- **13.1.2** b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

14 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

- 14.1 Les entraîneurs et les accompagnateurs doivent obligatoirement se préinscrire sur le site internet de l'épreuve.
- 14.2 Les entraîneurs enverront à l'adresse mail <u>secretariat@cvcl.fr</u>, au plus tard le lundi 14 avril, la liste des coureurs sous leur responsabilité pendant l'épreuve et devront envoyer à cette date la fiche entraîneur jointe en annexe par mail à la même adresse.
- 14.3 Certains bateaux entraîneurs/accompagnateurs pourront être intégrés au dispositif de sécurité, à la discrétion de l'Autorité Organisatrice avec l'accord des entraîneurs et dans le respect du Réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la Fédération Française de Voile.
- 14.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
 - Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF

- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche en accord avec la nouvelle division 240.
- 14.5 Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

15 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

16 EMPLACEMENT DES PONTONS

[DP] [NP] Les bateaux s'étant vu attribuer une place au ponton doivent rester à la place attribuée pendant toute la durée du championnat.

17 PROTECTION DES DONNÉES

17.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

17.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

18 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

19 PRIX

Les prix seront distribués comme suit :

Championnat(s) de France Handivalide double.

Les 3 premiers équipages recevront respectivement des médailles d'or, d'argent et de bronze

National Hansa

Les 3 premiers équipages seront récompensés.

D'autres prix pourront être attribués par l'organisateur.

20 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter

Fédération Française de Voile Département Voile légère 17 rue Henri Bocquillon 75015 Paris 33(0)1 40 60 37 01

Internet : <u>www.ffvoile.org</u> E-mail : handivoile@ffvoile.fr Organisation Technique Cercle de Voile de Cazaux Lac 33164 LA TESTE DE BUCH 33 (0)6 82 65 77 25 33(6)70 00 89 24

Internet : https://www.cvcl.fr
E-Mail : cvcl@cvcl.fr

21 HÉBERGEMENTS ET INFOS PRATIQUES

Les options suivantes sont proposées **LORS** de l'inscription :

REPAS DES EQUIPAGES LE SAMEDI 3 MAI 2025

Les accompagnateurs et entraineurs non navigants pourront participer au repas coureur en réservant **LORS** de l'inscription pour un forfait de 20 € par personne.

PANIERS REPAS:

Des paniers repas pourront être commandés **LORS** de l'inscription au tarif de 10 € avant le 14 avril 2025.

Quelques liens pour les hébergements au plus près du club :

Voir Annexes B et E

ANNEXE

Prescriptions of the Fédération Française de Voile (FFVoile) Racing Rules of Sailing 2025-2028

Version of 15th of October 2024

Prescription 1

FFVoile Prescription to RRS 25.1 (Notice of race, sailing instructions and signals)

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published. For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application. These standard documents can be downloaded on the "Arbitrage" website of FFVoile. https://arbitrage.ffvoile.fr

Prescription 2

(*) FFVoile Prescription to RRS 60.5(d) (Decisions on protests concerning class rules)

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

Prescription 3

(*) FFVoile Prescription to RRS 65.1 (Legal liability)

Any question or request related to legal liability arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee. A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit legal liability.

Prescription 4

(*) FFVoile Prescription to RRS 70.3(b) (Appeals and requests to a national authority)

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the FFVoile, received at least 2 months before the event. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

Prescription 5

(*) FFVoile Prescription to RRS 76.1 (Exclusion of boats or competitors)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

Prescription 6

(*) FFVoile Prescription to RRS 78.1 (Compliance with class rules; certificates)

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

Prescription 7

(*) FFVoile Prescription to RRS 86.3 (Changes to the racing rules)

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

Prescription 8

(*) FFVoile Prescription to RRS 88.2 (Changes or deletions to National prescriptions)

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed or deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed. In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on "Arbitrage" website of FFVoile shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

Prescription 9

(*) FFVoile Prescription to RRS 91(a) (Minimum number of protest committee members)

The protest committee shall be composed of a minimum number of committee members in accordance with the provisions of the federal regulations of the FFVoile, unless a derogation is granted by the FFVoile **Prescription 10**

(*) FFVoile Prescription to RRS 91(b) (Appointment of an international jury)

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to APPENDIX R (Procedures for appeals and requests)

Appeals shall be sent to: Fédération Française de Voile, jury d'appel - 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the "Arbitrage" website of FFVoile.

ANNEXE B INFORMATIONS UTILES









2024-2025 - INFORMATION UTILES

Hébergements Cazaux - Commune de La Teste de Buch

Aire de Camping-Car Cazaux – 70 rue Guynemer 33260 CAZAUX Tél: 09 75 40 03 19 / 06 68 94 30 62 (2km du Club – à côté du Camping du Lac)

Camping La Pinèda (4 étoiles) Lieu-dit Jaumard Route de Cazaux , 33260 La Teste-de-Buch – Tél : 05 56 22 23 24 / <u>pineda@capfun.com</u> - Ouvert d'Avril à Octobre Situé à 4 km du Lac de Cazaux, (à 2km du centre du village) à 7 km du centre-ville de La TesteAccessible aux personnes à mobilité réduite

Domaine de la Forge - Camping Sea Green (4 étoiles) Route de sanguinet, 33260 La Teste-de-Buch -Tél : 05 56 66 07 72/ 05 64 10 20 20 - <u>accueil.laforge@seagreen.fr</u>

A 7 km du Lac de Cazaux - Mobil-homes, bungalows - Emplacement camping-car

Accessible aux personnes à mobilité réduite - Ouverture réception hors saison : 9h-12h/ 14h-18h.

Office du Tourisme de La Teste de Buch Tél: 05 56 54 63 14

Lien Hébergement: https://tourisme-latestedebuch.com/organiser/recherche-hebergement/

Hôtel IBIS BUDGET La Teste 7 avenue de Binghamton 33260 La Teste
Tél: 05 57 52 52 17 / HB9J1@accor.com_Accessible aux personnes à mobilité réduite

ALL SUITES APPART La Teste Tél : 05 56 22 05 00 / lateste@allsuites-appart.com 1246 avenue Gustave Eiffel. 33260 La Teste. Accessible aux personnes à mobilité réduitegh

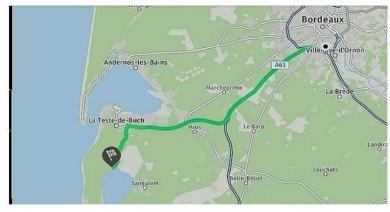
KHELUS Camping La Hume – 407 Khelus Club, 33470 Gujan MestrasTél: 05 40 25 15 27 / 06 80 17 98 79 /

Accès routier : A83- A 660 - D 112

Prendre A63 Saint Sébastien Bayonne Mont de Marsan Bassin d'Arcachon

A63

à 5,7 km Prendre à droite et **rejoindre A660.** Continuer sur 22 kilomètres **Bassin d'Arcachon Biscarrosse** Bretelle d'Arcachon Accès Gare : La Teste de Buch ou Gujan Mestras Accès Aéroport : BORDEAUX-Mérignac











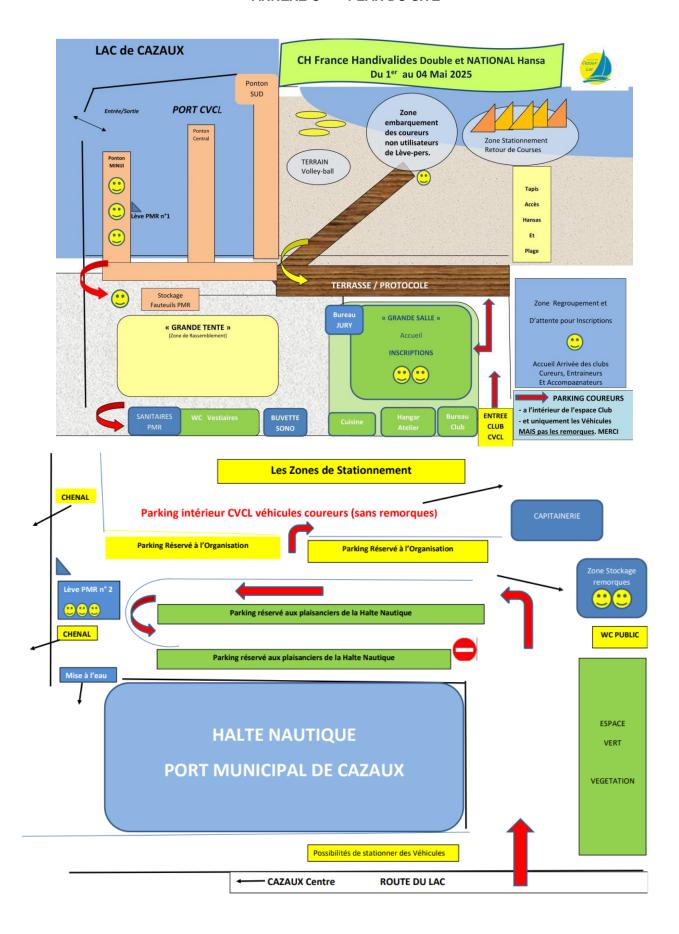




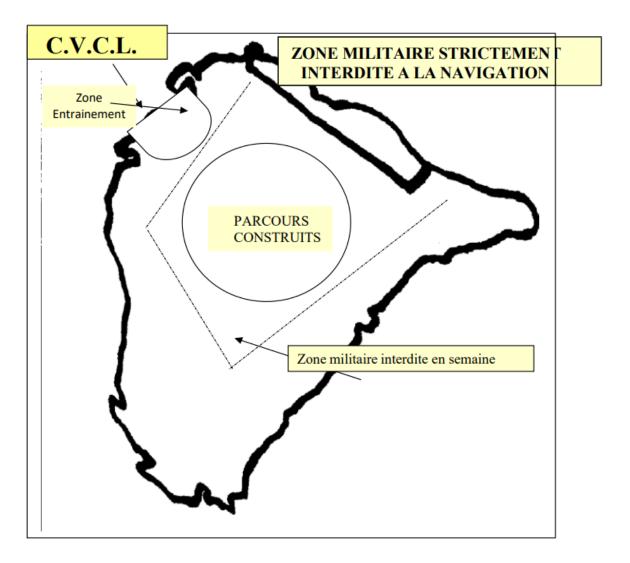




ANNEXE C PLAN DU SITE



ANNEXE D: ZONE DE COURSE



ANNEXE E : Hotels et résidences autour de Cazaux

LES HÔTELS & RÉSIDENCES

Les prix indiqués correspondent à une nuitée en chambre double hors taxe de séjour.

LA TEST

105€ 125€ 155€

📛 Petit-déj. 12€/pers.

Résidences de tourisme et de vacances

LA CANOPÉE DU BASSIN

170, Avenue Vulcain

www.zenitude-hotel-residences.com/ fr_FR/residence/la-teste-de-buch/167

Toute l'année U 1 sem./4 pers.

₩ Du 01/01 au 31/10/2024

(sauf de mai à fin août)

\$\text{\$\exiting{\$\text{\$\text{\$\text{\$\exitin{\ext{\$\text{\$\exitin{\

33260 La Teste de Buch

Nuitée/2 pers.

Petit-déj. 12€/pers.

📛 Petit-déj, de 18 à 25€/pers.

96€ 80€ 99€

Toute l'année

teste.fr

www.accorhotels.com/fr/hotel-3576bis-arcachon-la-teste/index.html 📛 Petit-déj. 8€/pers.

Petit-déj. 13,50€/pers.

72€ 119€ 195€

Toute l'année

☆ Du 08/03 au 31/12/2024

https://www.hotel-de-france-la-

33260 La Teste de Buch

33260 La Teste de Buch

, impasse du Bosquet

BIS ***

HÔTEL DE FRANCE **

35 bis, rue du port

www.laguitoune-pyla.com

140€ 250€ 400€

95, boulevard de l'Océan

LA GUITOUNE ****

33115 Pyla Sur Mer

ALL SUITES APPART HÔTEL *** 1246, avenue Gustave Eiffel

4, avenue du Figuier 33115 Pyla sur Mer

VILLA DU PYLA Pyla sur Mer

www.allsuites-apparthotel.com 🚞 Toute l'année

🌣 Mi-mai à fin septembre 2024

💆 Petit-déj. 11€/pers.

205€ 370€ 520€

🚞 Toute l'année

💆 Petit-déj. compris

74/99€ 109/149€ 159/199€

Petit-déj. 12,90€/pers.

Du 19/03 au 02/11/2024 https://all.accor.com/hotel/B9J0/

(5)

135€

www.hotel-ttiki-etchea.com

place Louis Gaume

HA(A) TZA *****

Pyla sur Mer

GREET HOTEL LA TESTE

BASSIN D'ARCACHON ***

75, avenue du G. Leclerc

33260 La Teste de Buch

33115 Pyla Sur Mer

2, place Louis Gaume

TTIKI ETCHEA **

33115 Pyla Sur Mer

469€ 833€ 1253€

Nuitée/2 pers.

💆 Petit-déj. 11,90€/pers.

ETCHE-ONA

255, boulevard de l'Océan 33115 Pyla Sur Mer

Toute l'année

☼ Du 08/02 au 11/11/2024

46, avenue Louis Gaume LA CO(0)RNICHE *****

> 7, avenue de Binghamton 33260 La Teste de Buch

IBIS BUDGET **

HOLIDAY INN EXPRESS ***

Hôtels

9, avenue de Binghamton

33260 La Teste de Buch

33115 Pyla Sur Mer

290€ 510€ 690€

💆 Petit-déj. compris

59/79€ 84/99€ 104/149€

Toute l'année

Petit-déj. 9,90€/pers.

📛 Petit-déj. compris

https://all.accor.com/hotel/B9J1/ index.fr.shtml

www.ihg.com/holidayinnexpress/

hotels/fr/fr/la-teste-de-bush/ xaclt/hoteldetail

Toute l'année 300€

ZENITUDE BASSIN D'ARCACHON *** 960, avenue de l'Europe

33260 La Teste de Buch 05 57 15 22 22

805/973€ 1106/1400€ 1400/1900€

69/91€ 100/129€ 129/185€

33260 La Teste de Buch

264/322€ 325/455€ 406/495€

🖑 Petit-déj 15€/per

☼ Du 04/04 au 03/11/2024

Nuitée/2 pers.

59€ 104€ 169€

(8)